

SUN : Réunion du Conseil exécutif : 19 mars 2003

Présences :

Andrès MONCADA (Calvin)
Hafize ÖZTÜRK (Calvin)
Manuel ZWYSSIG (Calvin)
Alexandre KOVACS (Rousseau)
Jean-Pierre DORAND (St-Michel)
Mauro MORUZZI (Jean-Piaget)
Christian GIDET (De Saussure)
Aude BEAUFOUR (De Saussure)
Laris FOLLONIER (De Saussure)
Verdiana GROSSI (Comité suisse de l'UNESCO)
Françoise ROTEN (De Staël I et II)
Jean-Daniel GLAUSER (Florimont)
Arnold ACEVEDO-MOULIN (Claparède)
Christian MOSER (Claparède et Emilie-Gourd)
Martin BONNARD (Voltaire)
Philippe SCHWAB (Nicolas Bouvier)
Bernard BALTZINGER (Voltaire)
Marc SARRAZIN (De Staël)
Marc FILLIETTAZ (De Staël)
Frédéric HILTBRAND (De Staël)
Jonathan DONZE (De Staël)
Michel PERRITAZ (Henry-Dunant)
Josette SCHOPFER (Henry-Dunant)
Philippe LANDRY (André Chavanne)
Simon REGARD (Président de séance 2002/03)
Eléonore MAITRE (Vice-présidente 2002/03)
Alvaro COSI (Président 2002/03)
Riad SULTAN (Trésorier 2002/03)

Ecoles absentes :

Collège du Léman
Collège du Rosey
Deutsche Schule Genf

Excusés :

Ordre du jour :

Commentaires sur l'Assemblée Générale 2003 :

Elèves :

- mieux que l'année précédente au niveau de l'organisation
- le niveau des débats était plus élevé
- canal 6 était bien géré, pas trop et bien placé

Professeurs :

- organisation : ça a été bien tenu, on a pu s'amuser sans trop dérapier
- messagers : sans, c'est mieux
- moins d'élèves permet plus d'interventions par tous
- le clivage français/allemand s'est fait moins sentir grâce à la bonne traduction

Bureau :

- bureau presque entièrement neuf et inexpérimenté a entraîné quelques erreurs d'application du règlement et/ou de procédure
- traduction : exceptionnellement traducteurs professionnels

Propositions :

Nombre de délégués par délégations à définir :

Proposition :

Al.2 : Les membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU ont la possibilité d'avoir trois représentants.

Al.3 : Pour des cas exceptionnels, les professeurs peuvent demander qu'un autre pays soit représenté par trois délégués.

Vote concernant l'adjonction des alinéas 2 et 3 à l'art. :

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 1

2^{ème} tour pour le choix des résolutions aux commissions de rédaction :

Art.17, al.3 : « garde les trois meilleurs »

Pas de modification.

- les professeurs doivent sensibiliser les élèves dans le choix des résolutions, le but étant de garder celles qui permettent un vrai débat.
- ATTENTION : les résolutions doivent respecter l'unité de la matière (« rapport intrinsèque entre les différentes parties de la résolution »), c'est-à-dire qu'il ne doit pas y avoir plusieurs « décide » différents afin que les délégués puissent voter pour ou contre la résolution en entier.
- Résolutions-gags : problème de thèmes

Délégations présentant plus d'une résolution aux commissions de rédaction :

Art.11 : un délégué par résolution et pas de non-représentation du pays dans la salle.

Pas de modification. Application du règlement.

Challenge de Chair :

ATTENTION : les délégués ont le droit de le demander et il faut les laisser le justifier.

RAPPEL : le Challenge de Chair est un instrument qui doit être utilisé exceptionnellement.

Traductions orales à l'Assemblée Générale :

Cette année nous avons eu la chance d'avoir des traducteurs professionnels, en temps normal, nous ne serions pas en mesure de les payer.

- Bonne traduction = bon SUN
- Parents bilingues ?
- ETI ?
- Bénévolat de traducteurs professionnels ?

Une recherche dans ce sens sera faite par les membres du bureau.

Langues à traduire à l'Assemblée Générale :

Français, allemand, anglais.

Si absence de représentation d'une de ces trois langues, la traduction sera faite dans les deux langues utiles.

Dates proposées de la prochaine AG :

Mercredi 21 janvier

Jeudi 22 janvier

Vendredi 23 janvier 2004

La salle du CICG est pré-réservée, mais les semestrielles pouvant tomber sur ces dates, une modification pourra être apportée.

M. Landry nous renseignera sur la durée des semestrielles.

Respect des droits de l'Homme :

- Les résolutions écrites doivent respecter la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* sous peine d'être irrecevables.
- Le langage des délégués doit respecter la Déclaration.
- Les professeurs doivent être intransigeants concernant ce point avant et pendant l'AG.

Traduction des résolutions :

Commissions de rédaction :

Vote pour une traduction dans une langue au choix :

Pour : 20 Contre : 3 Abstentions : 5

Assemblée Générale :

Proposition :

Les résolutions apparaîtront dans le cahier de résolution dans la langue qui fait foi.
Les traductions dans les autres langues seront mises à disposition des délégués le premier jour de l'AG sous forme de photocopies.

Vote :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 4

Les mauvaises traductions ou les traductions rendues en retard seront refusées et la résolution choisie en 2^{ème} lors des commissions de rédaction sera prise à la place.

Utilisation de l'e-mail :

Toutes les résolutions et autres communications doivent être envoyées par e-mail.

Plus de courrier postal.

L'adresse du professeur remplace sa signature.

Choix des résolutions d'actualité :

Bureau décide.

Modification de l'art.19.

Participation des étudiants au SUN :

Les délégués doivent être uniquement des collégiens.

En cas exceptionnels, s'il y a trop de pays, qu'il ne manque pas de présidents de séance, le bureau pourra donner son accord.

Vote :

Pour : 16 Contre : 7 Abstentions : 6

Choix des thèmes pour la prochaine session du SUN :

- Eau douce
- Alimentation : carences et abondances
- Ethique/Economie
- Sécurité internationale

Divers :

Acceptation définitive de l'ECG Henry-Dunant

Élection du Comité exécutif :

Secrétaire générale : Julie BUCLIN

Trésorier : Alvaro COSI

Présidente : Eléonore MAITRE

Vice-président(e) : Ce poste n'est pas pourvu. Le Conseil Général charge le Comité exécutif de trouver quelqu'un pour ce poste.